

Intitulé de l'UE	Démarche scientifique (Partie II)
Section(s)	- (16 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Anne-Lise HORINQUE	15	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2	15h	Anne-Lise HORINQUE
Travail de fin d'études	0h	

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2 : 5h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires
Travail de fin d'études :

Langue d'enseignement
Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2 : Français
Travail de fin d'études : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
 <p>Education de qualité Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. <p>industrie, innovation et infrastructure Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et</p>



encourager l'innovation

- 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

Acquis d'apprentissage spécifiques

1. Mener une étude personnelle à caractère scientifique
2. La présenter à l'écrit
3. La défendre oralement

Contenu de l'AA Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2

- La problématique de TFE
- Les normes bibliographiques
- Les types de recherche
- La présentation orale
- Réflexions épistémologiques

Contenu de l'AA Travail de fin d'études

Rédaction par chaque étudiant d'un document à valeur scientifique et réflexive sur un sujet en rapport avec la formation suivie. Ce document sera le reflet d'une réflexion personnelle sur sa pratique professionnelle, réflexion fondée sur des interventions éducatives, des expériences menées sur le terrain et étayée par des lectures diversifiées, des conférences, des entretiens...

Règlement des études:

Le mémoire ou le TFE doit traiter d'un thème en relation avec la formation reçue et doit être à la fois personnel, original, théorique et pratique. Lorsqu'un thème est traité conjointement par plusieurs étudiants, la contribution de chacun doit être clairement définie.

Il se rapporte aux matières théoriques ou pratiques et à la finalité de la Section. Ce travail ainsi que son évaluation peuvent porter sur toute activité d'apprentissage, y compris les stages et autres activités d'intégration professionnelle permettant de mettre en évidence notamment l'autonomie, le sens critique, les qualités personnelles et les compétences professionnelles de l'étudiant (cf. référentiel de compétences).

L'orthographe et la mise en forme sont des critères essentiels d'appréciation.

La présentation et la défense d'un mémoire, d'un travail, dossier ou projet personnel de fin d'études est une activité d'enseignement obligatoire en dernière année d'études. L'étudiant choisit de le présenter en première session ou en deuxième session.

Circulaire concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001. (p.13):

« Dans un contexte de formation professionnelle, le TFE offre l'occasion d'exploiter et de mettre en œuvre les acquis de sa formation tant théoriques que pratiques. Le TFE s'apparentera (...) à la structure d'un article scientifique (...). Il ne dépassera pas quarante pages. L'évaluation du travail reposera sur le rapport écrit et sur sa présentation orale. »

Méthodes d'enseignement

Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2 : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, étude de cas, enseignement hybride

Travail de fin d'études : entretiens individuels

Supports

Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2 : notes de cours

Travail de fin d'études : syllabus, notes de cours, recherche personnelle et recommandations

Ressources bibliographiques de l'AA Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE - Partie 2

BOCHON A. & DE WIN Th.(2010) Le TFE en 101 points Bruxelles, De Boeck

SCHEEPERS C. (2002) Le travail de fin d'études. Quelles compétences, pour quelle formation? Bruxelles, Editions Labor HEH, Guide de l'intégrité intellectuelle

Ressources bibliographiques de l'AA Travail de fin d'études

HEH, Procédure TFE

Règlement général des études et Règlement général des examens de la HEH.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>L'Unité d'Enseignement (UE) intitulée « Initiation à la recherche , notions d'épistémologie et préparation au TFE » (16 crédits) est évaluée par le biais de cinq critères en lien à la fois avec la procédure TFE ainsi qu'avec l'éventuel contrat proposé par le promoteur. Chaque critère est opérationnalisé sous forme d'indicateurs. C'est le niveau de maîtrise des cinq critères qui détermine la validation de l'UE, moyennant le fait que chacun soit rencontré.</p> <p>Cette UE fait l'objet d'une évaluation collégiale. Le jury est constitué de 3 membres : le promoteur, le lecteur et l'auditeur. Ce dernier n'évalue que le critère 5 (concernant la défense orale du travail).</p> <p>Sur le plan académique, tout plagiat entraînera une sanction automatique constituant l'attribution d'une note de 0/20 à l'épreuve concernée. (Règlement des études, article 8.4).</p>

Année académique : **2024 - 2025**